

Appel à candidatures Résidence Airlab 2025-2026

L'Université de Lille, avec le soutien de la région Hauts-de-France et en partenariat avec le Fresnoy-Studio national des arts contemporains, lance un nouvel appel à candidatures pour la résidence Airlab (Artiste en immersion recherche dans un laboratoire) pour l'année 2025-2026.

D'une durée d'un an, cette résidence favorise la collaboration entre un-e artiste ou un collectif d'artistes et des chercheur-euses de l'Université de Lille.

Présentation générale

1. Contexte

Forte de 3 300 chercheur-euses et enseignant-es-chercheur-euses, et de 64 unités de recherche, l'Université de Lille se positionne parmi les 15 meilleures universités de recherche française. En partenariat avec le CNRS, l'Inserm, l'Inria, l'Inrae, les grandes écoles, le centre hospitalier universitaire (CHU) de Lille et l'institut Pasteur de Lille, elle développe une recherche de haut niveau selon 4 défis sociétaux : le numérique au service de l'humain ; la santé de précision ; les sciences pour une planète en mutation ; les cultures, sociétés et pratiques en mutation.

Aujourd'hui, qu'elle soit de portée fondamentale ou appliquée, la recherche scientifique se construit avec et pour la société : écoles, associations, collectivités territoriales, structures culturelles et citoyen-nés.

Les interactions entre les artistes et les unités de recherche s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. Les artistes en résidence jouent un rôle clé de « passeurs », facilitant le dialogue entre les chercheur-euses et les citoyen-nés. En créant des œuvres sensibles en collaboration avec les équipes de recherche, ils et elles proposent de nouveaux défis qui stimulent la réflexion des chercheurs et chercheuses. L'Université de Lille s'engage à favoriser une dynamique d'échanges et de croisement des savoirs, propice à la création de contenus innovants. La rencontre entre la créativité des artistes et la méthodologie des chercheur-euses – et réciproquement, l'opportunité pour les chercheur-euses de repenser et d'enrichir l'interprétation de leurs résultats, ouvre la voie à des formes inédites de médiation scientifique, empreintes de singularité et d'exception.

2. Cadre

L'objectif premier de cette résidence est de croiser les compétences et connaissances propres à chaque milieu, au service de la création artistique et dans une visée de diffusion, de valorisation et de visibilité de la recherche scientifique.

L'artiste devra s'impliquer dans la vie du laboratoire, incluant la découverte de la recherche, la démarche scientifique, la coopération avec les chercheur-euses, la création et la médiation avec les équipes et les publics. L'artiste sera en mesure de prendre en compte les spécificités de l'unité de recherche d'accueil et de fédérer la communauté universitaire autour de son projet. L'artiste maîtrise l'usage oral et écrit de la langue française et de la langue anglaise.

La direction culture de l'Université de Lille est opératrice de la résidence Airlab. Elle accompagnera le ou la lauréat-e durant sa résidence, à des fins de production, de présentation et de diffusion, auprès de la communauté universitaire et d'un plus large public.

L'unité de recherche est partenaire de la résidence Airlab. Elle veille à l'intégration de l'artiste ou un collectif d'artistes dans l'équipe de recherche et dans les activités de recherche, à partager sa vision scientifique et sa méthodologie, et à mettre à disposition les équipements de recherche nécessaires au déroulement de la résidence.

Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains est partenaire de la résidence Airlab. Il met à disposition certains de ses équipements techniques (équipements de post-production image ou son, laboratoire photo)

3. Déroulé de la résidence

Du 1er septembre 2025 au 31 janvier 2026 : phase de recherche en immersion

L'artiste et les chercheur-euses croisent leurs compétences et leurs connaissances, ce qui offre un potentiel inédit d'échanges propres aux milieux de la recherche scientifique et artistique. Cette phase dure au minimum soixante jours ouvrés (trois mois pleins) au sein de l'unité de recherche, et peut si besoin avec accord des partenaires se prolonger.

Du 1er février au 30 juin 2026 : phase de production

À l'issue de cette étape, l'artiste doit être en mesure de présenter une concrétisation des travaux menés avec l'unité de recherche. L'artiste entre en phase de production d'une œuvre, résultat original et singulier de la résidence, sous la forme d'une proposition mûrie et accessible à tous publics.

À partir du 1er septembre 2026 : phase de présentation

L'œuvre produite sera présentée dans un lieu choisi de l'Université de Lille et selon une période décidée en accord avec les partenaires.

4. Informations financières

Dans le cadre de la résidence Airlab et conformément à nos partenariats, l'artiste retenu bénéficiera d'une rémunération forfaitaire à hauteur de 10 000€ toutes charges comprises, attachée au contexte de création, de visibilité et de médiation pour l'ensemble de la résidence. À noter qu'au moyen de cette

rémunération forfaitaire, l'artiste devra se loger à proximité du laboratoire partenaire, et financer ses déplacements.

Pour mener à bien la réalisation de l'œuvre, l'artiste bénéficiera d'une enveloppe de production de la part de la direction culture, négociée entre les parties dès que l'œuvre sera totalement décrite, et dont le montant ne pourra pas excéder 5 000€.

Candidature

La résidence Airlab est destinée aux artistes créateur·rices d'œuvres plastiques, graphiques, audiovisuelles, musicales, chorégraphiques, théâtrales ou littéraires et aux chercheur·euses de l'une des soixante-quatre unités de recherche de l'Université de Lille.

1. La recherche d'un laboratoire

La résidence artistique nécessite une collaboration avec au moins une des 64 unités de recherche de l'Université de Lille. L'artiste devra avoir, au moment de sa candidature, un courrier d'engagement signé par la direction de l'unité de recherche qui l'accueillera durant la résidence de recherche et de création. Si plusieurs unités de recherche collaborent, il convient de transmettre un courrier d'engagement de toutes les directions d'unité de recherche. L'artiste peut contacter directement les unités de recherche : <https://www.univ-lille.fr/recherche/identifier-une-structure-de-recherche/unites-de-recherche>

2. Le dossier de candidature

Pour faire acte de candidature, l'artiste doit envoyer sa candidature à airlab@univ-lille.fr **avant le 4 mai 2025**, sous la forme d'un seul document au format PDF, contenant les pièces suivantes :

- **Un courrier d'engagement signé** par la direction de l'unité de recherche partenaire, présentant l'intérêt pour le laboratoire d'accueillir cette résidence. Il doit comprendre : le nom et l'expertise du ou des chercheur·euses impliqué·es, qui seront les interlocuteur·trices privilégié·es de l'artiste ; les moyens humains et matériels que le laboratoire va mettre à disposition de l'artiste pour ses trois mois de résidence ; les connexions entre les intentions de l'artiste et les objectifs scientifiques des chercheur·euses impliqué·es ; et éventuellement l'usage en médiation des résultats de la résidence.
- **Une description du projet de recherche** qui sera développé dans le cadre de la résidence Airlab. Une attention sera également portée aux orientations et réflexions concernant la médiation et la transmission de l'œuvre auprès des différents publics universitaires et du territoire régional.
- **Un CV et un dossier artistique** présentant un ensemble de productions représentatives de sa démarche artistique. Il faut préciser une liste des œuvres pouvant faire l'objet de la première médiation (rencontre, atelier, performance, exposition, etc.).

Si l'artiste souhaite enrichir sa candidature de documents complémentaires, il ou elle peut transmettre les liens web dans son dossier artistique, pour permettre la consultation de ses apports.

3. Calendrier

Candidature

3 mars 2025	Lancement de l'appel à candidatures
4 mai 2025	Date limite de réception des candidatures
Semaine du 9 juin 2025	Auditions des artistes et chercheur-euses pré-sélectionné-es

Résidence Airlab

Septembre 2025 à janvier 2026	Phase de recherche en immersion
Février à juin 2026	Phase de production
À partir de septembre 2026	Phase de présentation

4. Sélection et entretiens

Les dossiers reçus seront examinés par un jury composé d'une douzaine de membres issus de la communauté universitaire, du monde de l'art, et du monde de la recherche. Après réception et étude des candidatures, une pré-sélection de trois à six projets sera établie. L'artiste et les chercheur-euses retenu-es seront invité-es à présenter leur candidature devant le jury, la semaine du 9 juin 2025. Les résultats seront publiés les jours suivants.

5. Contact

L'envoi des candidatures est à effectuer au plus tard le 4 mai 2025, dernier délai.

Pour tout complément d'information, vous pouvez envoyer un mail à airlab@univ-lille.fr